



# FRESNES

## SUR-ESCAUT

**FRESNES-SUR-ESCAUT, le 15 février 2023**

### **ARRÊTE MUNICIPAL**

Réf/VF/RD/NB

Nous, Maire de la Ville de Fresnes-sur-Escout,

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 14 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par les arrêtés subséquents,
- Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures pour faciliter la circulation et prévenir les accidents, à l'occasion de la **brocante du dimanche 16 avril 2023 organisé « par l'Association de Sauvegarde et Transmission du Patrimoine et Union Culturelle autour de l'Eglise saint Martin »**
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité du public et prévenir les accidents de la circulation durant cette manifestation.
- Compte Tenu des préparatifs nécessaires au bon déroulement de ce rassemblement

### **ARRÊTONS**

**Article 1** : A l'occasion de la brocante du dimanche 16 avril 2023 de 06h00 à 20h00, organisé par « l'association ASTUCE » le stationnement et la circulation seront strictement interdit, carrefour rue Jules Guesde jusqu'à la rue Carnot.

**Article 2** : L'interdiction de stationnement sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux conformes aux lois et règlements en vigueur, et seront mis en place par les services techniques municipaux.

**Article 3** : Tous les véhicules en infraction concernant le présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement à la fourrière dont les frais seront à la charge du propriétaire du véhicule enlevé.

**Article 4** : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose des panneaux visés à l'article 2, dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlement en vigueur.

Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escout

Tél : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escout.fr

**WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR**

VU LE DGS



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Bassin minier  
du Nord-Pas de Calais  
Inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2012





# FRESNES

## SUR-ESCAUT

**Article 5 :** Les automobilistes venant de Saint- Amand-les-Eaux en direction d'Escautpont :

- Emprunteront la rues Jules Guesde / rue Etienne Bancel.

Venant de Saint- Amand-les-Eaux en direction de Condé-sur-Escaut :

- Emprunteront le Chemin Du pire / rue Émile Zola.

Venant de la rue Taffin emprunteront la rue du docteur Gery / rue Etienne Bancel.

Venant de la rue du Taffin en direction la rue Edgard Loubry à droite ou rue Carnot en face.

Fermeture de la rue du Galibot, les automobilistes venant de la rue du Docteur Gery feront demi-tour dans cette même rue.

**Article 6 :** La brocante occupera la rue Edgard Loubry/ rue Georges Brassens/ rue Albert Patrice/ rue Norbert Bourdon / rue du Galibot.

Le terrain de football en schiste sera ouvert de 06h00 à 20h00 est utilisé comme parking pendant le déroulement de la brocante.

**Article 7 :** Madame la Maire,

Monsieur le Directeur Général des Services

Monsieur le Major de la circonscription de la Police de Condé-sur-l'Escaut,

et tout agent de l'autorité compétent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Madame la Maire,  
Valérie FORNIES,**



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

[WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR](http://WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR)

VU LE DGS